

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Les Amis de Destination Vosges

Sigle de l'association : Site web : www.vosgibou.fr (prochainement renommé)

1.2 Numéro Siret : 814814292300012

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W883005594
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 6 chemin de la Trinité

Code postal : 88400 Commune : GERARDMER

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CLAUDEL Prénom : Émilien

Fonction : Président

Téléphone : 0647319597 Courriel : emilien.claudel@orange.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : CLAUDEL Prénom : Féline

Fonction : Trésorière

Téléphone : 0777897968 Courriel : destinationvosges@yahoo.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	<input type="radio"/> (création de l'association au 02/01/19)
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	<input type="radio"/>
Nombre total de salariés :	<input type="radio"/>
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	<input type="radio"/>
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	<input type="radio"/>
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	<input type="radio"/>

5. Budget¹ de l'association

Année 20... ou exercice du au

NEANT : création de l'association le 02/01/19

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**1^{er} Salon de la Photo - Destination Vosges**Objectifs :**

faire découvrir le territoire vosgien à un public le plus large soit - il en sensibilisant notre public à la fragilité de la faune et de la flore.

Description :

- 15 photographes feront découvrir les Vosges en Images
- conférence - débat : Le Grand Teton et la gestion forestière dans les Vosges
- bourse au matériel photo et vidéo
- atelier nature pour enfants et diverses animations.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Événement ouvert à tout public.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Promotion de l'évènement par une diffusion médiatique (journal, radios vosgiennes). Utilisation de notre groupe Facebook "Destination VOSGES" (public national, belge, luxembourgeois). Mise en place de flyers et affiches sur tout le département.

Nous souhaitons toucher toutes sortes de publics.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES" au budget du projet) :

Location de l'Espace Lac de Gérardmer + location de panneaux d'accrochage pour les photos
Appel aux bénévoles en cours.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 07.12.19 au 08.12.19

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 2019 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuel

Suppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	2225		
Entretien et réparation (ménage salle)	204		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	486
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel	0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels		Aides privées (fondation)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	1943
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature	870 - Bénévolat
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Dons en nature
TOTAL	TOTAL
2629€⁰	2629€⁰

La subvention sollicitée de **486**..€, objet de la présente demande représente ...**20**.....% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) CLAUDE Helaine
représentant(e) légal(e) de l'association Les Amis de Destination Vosges

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaires de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 486 € au titre de l'année ou exercice 2019
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 04/10/19 à GERARDNER

Signature


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Destination VOSGES, organise son 1er Salon de la Photo

**Lieu ; Centre des Congrès - Espace Lac de Gérardmer
17 Fbg de Ramberchamp, 88400 Gérardmer
Entrée Gratuite – Ouvert à tout Public**

1 / Expo photos
Thème ; Les Vosges en Images
Samedi de 11h à 20 h30
Dimanche de 10h à 19 h

Samedi 11 h – 12 h Vernissage / Brunch Vosgien – Sur invitation

Coin des Photographes

15 photographes vous feront découvrir les Vosges sous toutes leurs formes

- **Joel Couchouron** ; Invité d'honneur ; Vieux métiers Vosgiens
- **Eric et Étienne Babillon** ; Chamois
- **Loic Baur** ; Paysages crêtes
- **Yann Blackwings** ; N&B
- **René Claudel** ; Chamois + N&B
- **Olivier Claudon** ; Vosgiennes
- **Francis Fleurot** ; Animalier
- **Christian Hoffner** ; Flore
- **Cathy Laporte** ; Fermes Vosgiennes
- **Sylvain Mangel** ; Animaux de la forêt
- **Patrick Mangel** ; Les Vosges vues du ciel
- **Romain Millote** ; Urbain / Remiremont
- **Dominique Steinel** ; Ornithologie
- **Daniel Visse** ; château Saulxures , paysages et animalier

Vente et dédicaces par les auteurs photographes

Autour de l'expo photos, l'association « les Amis de Destination Vosges » organise :

- **Stand de vente et dédicaces** par les auteurs photographes
- **Buvette et petite restauration** sur place organisée par l'association ; les Amis de Destination Vosges
- **Atelier Nature pour enfants** (Animatrice Léa Galmiche) : pelotes de réjection, plumes, nids, empreintes, etc
- **Tombola : Vente de billets tout au long de l'expo et par correspondance**
- **Quiz** : jeux organisés pour favoriser le contact exposants/visiteurs
- **Chemin de Schlitte et photos**
- **1 Artisan Confiturier** : Les Délices de Chris

2 / Conférence-Débat
Thème ; Le Grand Tétrás et la Gestion Forestière dans les Vosges
Samedi 7 Décembre / 18H 30 – 20H 30

Le grand Tétrás ou grand coq de bruyère est un gallinacé vivant en montagne dans les forêts de conifères. Il est considéré comme une espèce en voie de disparition.

De nombreux organismes comme l'ONF se sont mobilisés afin que cet animal récupère une partie de son aire de répartition.

Le 12 janvier 2018, un accord entre l'Office National de Forêts et le Groupe Tétrás Vosges a été signé , afin de prendre en compte la présence du Grand Tétrás dans la gestion forestière .

Programme de la Conférence suivi d'un débat

18H 30 Présentation des intervenants par Sylvain Mangel (organisateur et animateur)

18H 40 Intervention de Françoise Preiss, Naturaliste et chargée de mission au Groupe tétras Vosges **et de Michel Munier**, Naturaliste photographe passionné et engagé , membre fondateur du Groupe Tétrás Vosges, créé en 1979.

Intervention de Étienne Barbier, technicien forestier à l'office national des forêts

19H40 Questions de la salle, débats

Dimanche

16h Goûter de la Saint Nicolas offert par « Les Amis de DV » aux enfants présents

Tirage au sort de la Tombola à 18 h

Fin de l'expo au Public à 19 h – Décrochage

3 / Bourse au Matériel Photo et Vidéo
Dimanche de 10h à 19 h

Vente , achat, échange de Matériel Photo et Vidéo , neuf, occasion et ancien
Ouvert à tous (Particuliers et Professionnels)

Association « Les Amis de Destination Vosges »
6 chemin de la Trinité
88400 GERARDMER
07 77 89 79 68

Communauté de Commune des Hautes Vosges
À l'attention de Mr Le Président
16 rue Charles de Gaulles
88400 GERARDMER

Objet : Demande de subvention

P.J. : Programme, plan de la manifestation et cerfa n°12156*05 complété

A Gérardmer, le 1^{er} Octobre 2019

Monsieur Le Président,

« Les Amis de Destination Vosges » est une association qui a pour vocation de faire découvrir les Vosges à ses adhérents par le biais de rencontres (balades) nommées « Vosginades ». Notre association a aussi pour but la préservation et le respect du territoire des Vosges ainsi, nous sensibilisons notre public à travers les événements que nous organisons.

Parmi ses projets, « Les Amis de Destination VOSGES » organise son premier Salon de la Photo nommé « Les Vosges en Images » qui aura lieu les samedi 7 et dimanche 8 Décembre 2019 à l'Espace Lac de Gérardmer. 15 photographes (dont Joël Couchouron, invité d'honneur) exposeront leurs œuvres ; un débat conférence sur la préservation des forêts Vosgiennes et du grand tétras (avec la participation de « Tétras Vosges » l'ONF) aura lieu le samedi soir ; Léa Galmiche animera un atelier de découverte et reconnaissance des empreintes animalières tout au long du week-end ; le dimanche se tiendra une bourse au matériel photo récent, ancien, argentique.

Nous nous engageons à la non pollution des sites et mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour une restitution en l'état des lieux. Par ailleurs, dans notre démarche de préservation du territoire, nous séparerons les déchets engendrés en prenant soin de trier ces derniers. Nous utiliserons des assiettes en carton (triées également) ainsi que des verres réutilisables consignés, qui seront lavés et stockés après l'évènement puis réutilisés par la suite.

Par ailleurs, nous serions honorés d'apposer le logo de la Communauté des Communes des Hautes Vosges sur nos supports de communication.

Nous sollicitons votre haute bienveillance, par la présente, pour une subvention afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet qui nous tient particulièrement à cœur et qui est indispensable au développement de notre association et de notre cause.

À toutes fins utiles, nous vous adressons en pièce jointe le descriptif détaillé de notre projet. Nous restons à votre entière disposition pour tout rendez-vous que vous jugeriez nécessaire à l'étude de notre demande.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, l'expression de nos respectueuses salutations.

*Claudiel Méline,
Trésorière*

*Association loi 1901 numéro SIRET 84814292300012, numéro RNA W883005594, enregistrée à la sous-préfecture de
Saint-Dié-Des-Vosges*

Gérardmer | Internet « À Destination Vosges, tout est dans le partage »

[c.vosgesmatin.fr/edition-de-remiremont/2019/10/11/a-destination-vosges-tout-est-dans-le-partage](https://www.c.vosgesmatin.fr/edition-de-remiremont/2019/10/11/a-destination-vosges-tout-est-dans-le-partage)



Melaine Claudel et Laurence Fournel ont fondé Destination Vosges. Une communauté qui croit de mois en mois. Photo VM /Philippe CUNY

Tout est né dans un chalet. Celui de Laurence Fournel, une propriétaire qui a toujours aimé accueillir avec attention « ses » vacanciers. Des touristes toujours avides de conseils, de bons plans, de lieux insolites à découvrir. C'est ainsi qu'est né « Destination Vosges », un compte ouvert sur Facebook. « L'objectif était de faire découvrir les Vosges autrement », explique Laurence Fournel.

Ouvert en mars 2018, le groupe compte désormais plus de 8 500 membres. Un joli succès d'autant que ce dernier croît chaque semaine d'une centaine de personnes. Parmi les contributeurs, figurent des amis de la photo, « des ambassadeurs des Vosges » qui partagent de jolis levers de soleil, des images de chamois sur les crêtes ou encore des lieux de découverte insolites. Des illustrations que nombre de Vosgiens, mais aussi de personnes vivant au Luxembourg, en Belgique, ainsi que des « expatriés » des Vosges apprécient et partagent. « Nous comptons également des personnes âgées qui ne se déplacent plus », témoigne la Géromoise, ravie du succès de son compte. « Nous ne sommes pas encore considérées comme des influenceuses, mais il est vrai que nous sommes désormais sollicitées par des établissements », témoigne Laurence Fournel.

Mais la virtualité d'internet a ses limites. Rapidement, des amitiés se sont créées.

Une bourse au matériel photo en décembre

« Nous avons envie de nous rencontrer dans le vrai », explique Laurence Fournel. C'est ainsi que sont nées les « Vosginades ». Des journées, des week-ends organisés dans des lieux pittoresques, sortant des grands standards touristiques vosgiens. Dans la convivialité, au grand air. Des rassemblements que Destinations Vosges ne saurait monétiser. « Tout est gratuit à Destination Vosges, tout est dans le partage », révèle la créatrice du site.

Mais la volonté est de sortir toujours un peu plus de la virtualité. La prochaine étape, sera l'organisation d'un salon de la photo. Ce sera les 7 et 8 décembre prochains à l'Espace Lac. Le week-end comprendra une exposition intitulée « Les Vosges en images », des animations, des conférences, mais aussi une bourse au matériel photo. Comme toujours, au sein de cette noble entreprise, rien ne sera demandé aux participants. Les vendeurs sont invités toutefois à s'inscrire auprès de Melaine Claudel au 07 77 89 79 68, ou par mail à destinationvosges@yahoo.fr.

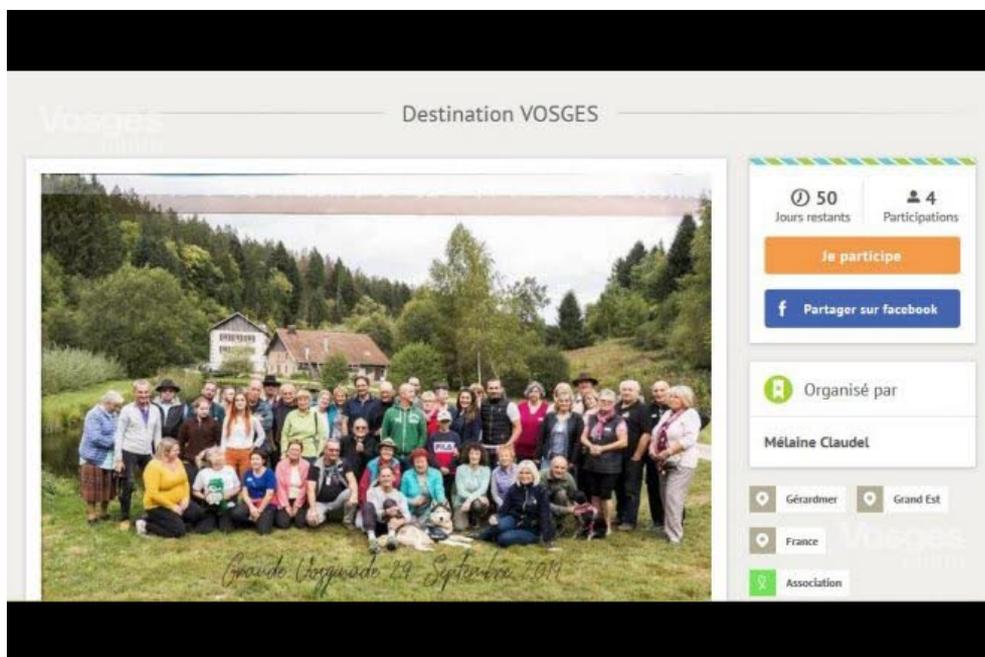
Une cagnotte Leetchi ouverte pour Destination Vosges

Organiser un salon occasionne des frais. Aussi Laurence Fournel a-t-elle décidé de créer une association intitulée « Les Amis de Destination Vosges » qui a pour objectif de faire « découvrir les Vosges à un public le plus large soit il, en sensibilisant les randonneurs, les vacanciers, les habitants sur la fragilité de cette nature, de ces lieux et de ses habitants. » Pour aider au financement de l'association, une cagnotte Leetchi est accessible sur internet : www.leetchi.com/c/destination-vosges

Philippe CUNY

GERARDMER Une cagnotte Leetchi ouverte pour Destination Vosges

c.vosgesmatin.fr/edition-de-remiremont/2019/10/11/une-cagnotte-leetchi-ouverte-pour-destination-vosges



La cagnotte a été lancée sur le site Leetchi. Photo DR

Parce qu'elle a vraiment besoin d'une salle - un QG - pour mener à bien les actions de Destinations Vosges, Laurence Fournel a décidé de créer une association intitulée « Les Amis de Destination Vosges » qui a pour objectif de faire « découvrir les Vosges à un public le plus large soit-il, en sensibilisant les randonneurs, les vacanciers, les habitants sur la fragilité de cette nature, de ces lieux et de ses habitants. » Pour aider au financement de l'association, une cagnotte Leetchi est accessible sur internet : www.leetchi.com/c/destination-vosges